

la lisette

LA LETTRE D'INFORMATION ANNUELLE DU CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE L'ALLIER

Éditorial

Au cœur de notre action associative est inscrite la maîtrise foncière de sites naturels majeurs. Parce que la préservation de la biodiversité implique un engagement sur le long terme, nous souhaitons par ce moyen assurer la pérennité de nos actions. Quoi de plus frustrant que de voir détruire des prairies bocagères riches en biodiversité ayant bénéficié de mesures agri-environnementales, au gré des changements de propriétaires ou d'objectifs économiques. Les élus changent, les propriétés se vendent, sans maîtrise foncière toute notre action peut être remise en cause du jour au lendemain.

Le CEN Auvergne et CEN Allier ont commencé leurs actions foncières en achetant en priorité des terrains situés en périphérie de la réserve naturelle du Val d'Allier. Devenu propriétaire, le Conservatoire définit avec les agriculteurs les conditions d'exploitation des parcelles compatibles avec la préservation de la biodiversité. La dernière loi d'orientation agricole a permis, après un travail important de notre Fédération, de doter les Conservatoires d'un outil adapté avec le bail rural environnemental pour les agriculteurs.

L'année 2012 a été une grande année d'action foncière pour le CEN Allier :

- achat sur les bords de Loire à Beaulon, promesse de vente à Naves (concrétisée en 2013)
 - baux emphytéotiques avec les mairies de Valigny, St-Martin-des-Lais, et Vitry-sur-Loire
 - conventions avec les mairies d'Yzeure et de Jenzat
 - conventions avec des propriétaires privés sur l'Espace Naturel Sensible de la Côte Saint-Amand à Abrest et le Vernet, complétant les acquisitions réalisées par Vichy Val d'Allier. Cette maîtrise foncière permettra dès 2013 la création de parcs de pâturage et l'arrivée de brebis laitières pour l'entretien du site.
- A cette action locale s'ajoute la mise en place par la Fédération des CEN d'un fonds de dotation, apte à recevoir les dons, les legs, les compensations foncières, dans un objectif de préservation de la biodiversité à long terme.

Merci à tous ceux qui par leur soutien, leur aide, leur contribution, participent à la réalisation de ces projets. Je vous donne rendez-vous à notre prochaine assemblée générale qui aura lieu le samedi 25 mai à Yzeure.

*Bernard Devoucoux
Président du CEN Allier*



S O M M A I R E

- 2 Réseau de sites CEN
- 4 16 ans d'actions à Gannat
- 5 Val d'Allier et val de Loire :
souscription
- 6 Projet de réserve naturelle
régionale val de Loire
- 7 La cistude d'Europe
à Varennes-sur-Allier
- 8 L'association CEN Allier

LE RESEAU DE SITES DU CONSERVATOIRE

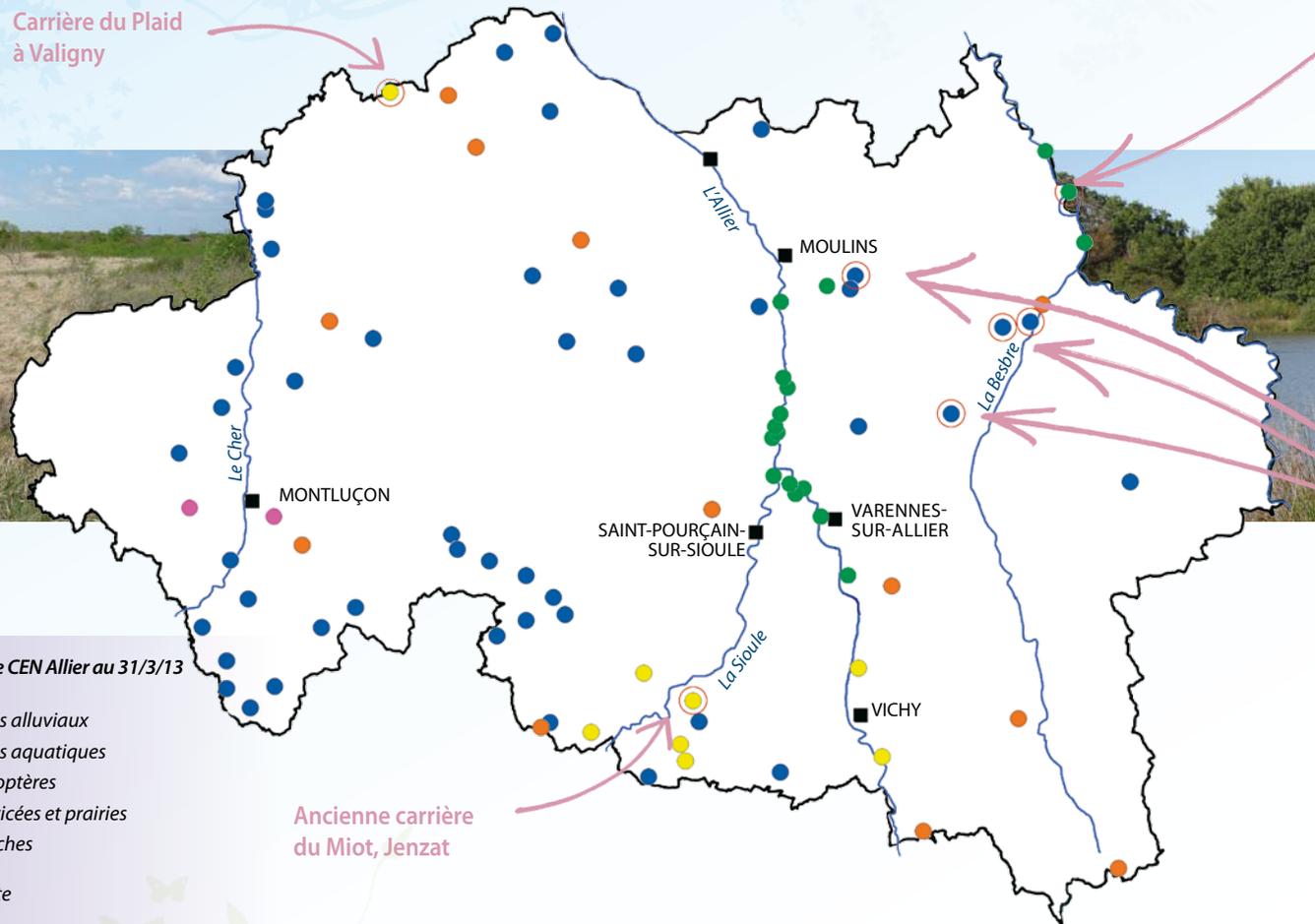
Le CEN Allier gère près de 585 hectares répartis sur plus de 80 sites naturels.

L'action du Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier (CEN Allier) concerne en premier lieu la préservation concrète de sites naturels abritant des espèces animales ou végétales, des milieux naturels jugés rares ou menacés. Il intervient sur un réseau de sites sur lesquels il a informé les propriétaires et obtenu un accord foncier pour mener des actions de connaissance, restauration, entretien et/ou valorisation du patrimoine naturel.

Carrière du Plaid à Valigny



Carrière - Valigny



Sites gérés par le CEN Allier au 31/3/13

- Écosystèmes alluviaux
- Écosystèmes aquatiques
- Gîtes à chiroptères
- Landes, fruticées et prairies
- Pelouses sèches
- Nouveau site

Ancienne carrière du Miot, Jenzat



Ibérus amer

Une mobilisation réussie pour l'achat du coteau du Marléon

Début 2013, le CEN Allier a lancé auprès de ses adhérents et partenaires, un appel à souscription pour l'achat d'une seconde parcelle du coteau du Marléon à Naves (monticule calcaire visible depuis l'autoroute au niveau du col de Naves). Ce site fait partie du réseau des coteaux calcaires du sud de l'Allier.

Cet appel a permis de recueillir plus de 1 000 euros grâce à une vingtaine de donateurs, dont 2 communes (Naves et Coutansouze), couvrant 50 % du coût d'achat. Grâce à cette mobilisation, le CEN Allier s'est porté acquéreur en 2013 de cette parcelle et est aujourd'hui propriétaire de la quasi-totalité du coteau du Marléon (près de 4 ha).

Ainsi, la gestion durable du site, visant à limiter son embroussaillage pour conserver des espèces comme l'Ibérus amer ou l'Ophioglosse, peut aujourd'hui être envisagée. Afin de permettre le retour d'un pâturage extensif par des moutons, un chantier d'installation de clôtures est d'ores et déjà projeté pour le mois de juillet prochain, à travers un chantier bénévole. Une visite du site sera proposée à cette occasion.

Le Conservatoire remercie chaleureusement les personnes qui, par leur don, ont permis la réussite de cette acquisition.

Venez découvrir le coteau du Marléon et participer au chantier d'installation de clôtures en juillet prochain. Contactez Bruno Schirmer au CEN Allier, 04 70 42 89 34.

Coteau du Marléon



Les nouveaux sites d'intervention

Carrière du Plaid à Valigny

Ce site, autrefois exploité pour la chaux, constitue un vestige de la végétation caractéristique d'un ancien causse berrichon. Le sol d'une extrême aridité accueille plusieurs plantes rares dont le Cardoncelle mou, petit chardon violet, uniquement présent sur ce site en Auvergne. La commune de Valigny, propriétaire du site, a confié en gestion au CEN Allier cet ensemble de 6,8 ha par un bail emphytéotique de 20 ans. L'objectif principal sera de préserver l'originalité des milieux naturels en limitant notamment la progression des broussailles.

L'action du CEN Allier autour de ce site a été impulsée en 1993, avec un appel à souscription pour la restauration d'un four à chaux. Ce projet n'avait alors pu aboutir mais est aujourd'hui relancé par le propriétaire actuel du four. Le CEN Allier apportera logiquement son soutien à cette réhabilitation aux côtés des collectivités (commune, conseil général) et de la Fondation du Patrimoine.



Cardoncelle mou

Bords de Loire,
Beaulon



Étang des Jaumiers - Yzeure



Carrière - Jenzat

Bords de Loire - Beaulon

Étangs :
Yzeure, Dompierre-sur-Besbre,
Thionne

Étangs - Yzeure, Dompierre-sur-Besbre, Thionne

La commune d'Yzeure a confié en 1999 la gestion de l'étang des Vesvres au CEN Allier. Ce partenariat a été étendu en 2012 à l'étang voisin des Jaumiers. Le Conservatoire va redéfinir les actions à mener avec la commune, en faveur de la biodiversité des étangs et de leurs abords. Ces sites accueillent en particulier le Damier de la succise, papillon rare fréquentant les prairies humides.

Le CEN Allier développe par ailleurs ses actions sur les étangs de Sologne Bourbonnaise sur lesquels des accords fonciers ont été signés avec des propriétaires à Dompierre-sur-Besbre (étangs Picuze et Taillon) et à Thionne (étangs de la Verrerie). Ces étangs vont notamment constituer des nouveaux sites d'étude et de protection de la cistude d'Europe.

Bords de Loire, Beaulon

Le CEN Allier s'est porté acquéreur de près de 6 hectares de prairies bordant la Loire en amont du pont de Beaulon, situées dans l'espace de mobilité du fleuve. Un partenariat avec un éleveur local permet d'assurer l'entretien des prairies du site. Sur les berges, le talus érodé, vierge de végétation, permet à l'hirondelle de rivage et au guépier d'Europe (ci-contre) de creuser leurs nids dès le printemps.



Ancienne carrière du Miot, Jenzat

Une convention de gestion a été signée sur un ancien front rocheux de Jenzat, entraînant une extension du site Espace Naturel Sensible des pelouses des Diagots. Des travaux de réouverture ont été engagés début 2013.

Le choix des sites d'intervention

du Conservatoire est guidé par des études permettant de définir les sites prioritaires où une action de préservation conservatoire serait pertinente. Par exemple, le CEN Allier a réalisé, avec le Conservatoire botanique et le Conseil général de l'Allier, un inventaire et une hiérarchisation des coteaux calcaires et des landes du département. L'action foncière menée par les Conservatoires est aujourd'hui reconnue comme un outil concret de préservation de la biodiversité sur les territoires. Suivant la nature du site, sa fragilité, la volonté du propriétaire, les moyens alloués à l'action, l'accord foncier peut prendre plusieurs formes : acquisition amiable, bail ou convention octroyant un droit d'usage. Sur les parcelles publiques abritant un patrimoine naturel majeur, le CEN Allier propose aux collectivités un bail emphytéotique permettant d'envisager une action à long terme. Sur les parcelles privées, l'acquisition demeure l'outil le plus pérenne.



COTEAUX DE GANNAT RETOUR SUR 16 ANS D'ACTION



Ophrys mouche

Des travaux d'éclaircissement de la pinède du coteau des Chapelles ont été réalisés dès 1998, permettant le maintien de cette plantation à laquelle les habitants se sont attachés, tout en améliorant les conditions d'ensoleillement et réduisant l'acidité du sol. La Goodyère rampante a été signalée à partir de 2007 sur la zone la plus pentue.

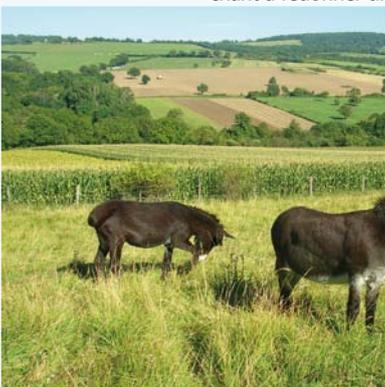
Les coteaux du Mont Libre et des Chapelles ont été intégrés à la politique Espaces Naturels Sensibles portée par le Conseil général à partir de 2007, au travers de l'implication de la communauté de communes du Bassin de Gannat. Ce dispositif a permis de poursuivre et renforcer les actions sur ces sites mais également sur celui des Diagots (Mazerier, Jenzat et Saulzet).

Les travaux engagés depuis 1998 ont permis la (re)découverte de plusieurs espèces dont des orchidées.

Les coteaux de Gannat figurent parmi les premiers sites d'intervention du CEN Allier. En 1997, un partenariat est établi avec la commune propriétaire qui confie au Conservatoire la gestion des sites du Mont Libre et des Chapelles. Ces deux buttes calcaires, bordant la Limagne, sont caractérisées par un sol sec et chaud. Une végétation originale s'y développe, abritant une faune et une flore remarquables.

La qualité agronomique médiocre et la topographie de ces sites ont, au fil des années, entraîné l'abandon des parcelles autrefois entretenues par le pâturage et occupées par des vergers. La commune, cherchant à redonner une valeur à ces terrains, a entrepris la plantation de Pins d'Autriche au sommet des deux sites dans les années 1970. L'embroussaillage important, engendré par l'abandon et la transformation du milieu par les plantations risquaient à terme de compromettre le maintien des milieux naturels caractéristiques des coteaux.

Les premières actions du Conservatoire ont donc consisté à réinstaller des clôtures dès 1998 pour permettre le retour d'un pâturage extensif grâce au partenariat avec un éleveur de mouton en 2001 et l'acquisition de 4 ânesses.



L'opération d'éclaircissement de la pinède a été reproduite sur le coteau du Mont-Libre en 2008, au moyen d'un débardage à cheval. Sous cette zone ré-ouverte a été découverte en 2012 l'Ophrys mouche, orchidée protégée en Auvergne.

D'autres espèces remarquables ont été découvertes au fil des années d'intervention sur le site, dont des orchidées comme l'Ophrys bécasse ou la Céphalantère pâle.

L'ensemble des partenaires s'est également mobilisé en 2009 pour le montage et le co-financement de Mesures Agro-environnementales Territorialisées (MAET), destinées à soutenir les pratiques pastorales extensives des éleveurs locaux. Quatre agriculteurs ont ainsi engagé 40 hectares de pelouses sèches, ainsi qu'environ 3 km de haies à préserver par un entretien raisonné.

Afin de faire revivre l'histoire des vergers des coteaux de Gannat, des actions de restauration ont débutées en 2009. En 2011, un verger conservatoire pédagogique a été planté sur une parcelle, en partenariat avec le conseil municipal des jeunes, épaulé par le CEN Auvergne. Forts de ses résultats positifs, la communauté de communes, le Conseil général et le Conservatoire vont poursuivre les actions de préservation et valorisation de ces sites, en mettant l'accent sur la sensibilisation des enfants.

Entreprises, agriculteurs, structures d'insertion agissent pour la biodiversité aux côtés du Conservatoire

Suivant la fragilité des milieux, les travaux de restauration ou gestion demandent un savoir-faire particulier développé par le technicien de gestion du CEN Allier, souvent épaulé par l'équipe technique du CEN Auvergne. Le Conservatoire fait également appel à des entreprises ou aux agriculteurs.

Depuis quelques années, le CEN Allier travaille également avec des structures d'insertion, comme l'ESAT Loire et Besbre (Etablissement de Soutien et d'Aide par le Travail). Le technicien du conservatoire et le chef d'équipe de l'ESAT forment et encadrent les équipes, constituées de personnes souffrant de légers handicaps, pour effectuer des travaux de nettoyage et débroussaillage. Sur les coteaux ENS de Gannat, nombre de travaux sont réalisés avec l'appui technique du Chantier d'insertion communautaire de la communauté de communes.

Travaux réalisés avec l'ESAT Loire et Besbre : dévégétalisation sur la Loire en faveur des sternes.



Venez (re)découvrir les richesses naturelles des coteaux en vous baladant sur le Sentier des orchidées

Le coteau des Chapelles à Gannat est équipé depuis 2009 d'un sentier équipé de panneaux, qui permet au travers d'une balade facile de découvrir le patrimoine naturel des coteaux. Le départ du sentier se trouve au parking du cimetière à Gannat. Des visites guidées des coteaux sont également proposées sur les sites Espaces Naturels Sensibles à Gannat, Ébreuil, Mazerier, Jenzat, Saulzet, Abrest (retrouvez le programme sur notre site : conservatoire-sites-allier.fr)





Vue sur l'Allier à Bagneux, Montilly, Villeneuve-sur-Allier.

PH. BUSSE

VAL D'ALLIER VAL DE LOIRE

Participez à la préservation du val d'Allier et du val de Loire en contribuant à l'acquisition de parcelles riveraines

L'extraordinaire mobilité de l'Allier et de la Loire dans leurs parcours bourbonnais demeure le moteur de création d'une mosaïque de milieux naturels. En érodant ses berges, la rivière se déplace, crée des bras morts, dépose des bancs de sables, galets. Ces zones se végétalisent peu à peu, devenant pelouses sèches, prairies, forêts alluviales. Le maintien de la capacité d'érosion de la rivière est donc primordial pour la préservation de cette biodiversité, mais aussi celle de la ressource en eau potable des nappes alluviales, qui alimentent plus de 70 % des habitants du département.

Afin de préserver l'espace de mobilité de l'Allier et la Loire, leur patrimoine naturel et la ressource en eau, le CEN Allier a déterminé les zones prioritaires d'intervention et pris contact avec les propriétaires concernés. De cette concertation ressortent plusieurs promesses de vente. Ce type d'acquisition bénéficie d'aides de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, voire de l'Europe, mais nécessite également un autofinancement du Conservatoire. C'est pourquoi le Conservatoire lance un nouvel appel à souscription.

Sur les parcelles acquises, le CEN Allier assurera le maintien de la mobilité, la préservation ou la restauration des milieux naturels, en partenariat avec les éleveurs locaux. Ces sites sont destinés à être des sites pilotes sur lesquelles des actions démonstratives de gestion durable sont menées.

Parmi les projets d'acquisition en cours, deux concernent des parcelles situées dans l'espace de mobilité de l'Allier, riveraines du domaine public fluvial :

- L'île des Quériaux (Vareennes-sur-Allier) : cette prairie de 8,4 ha, enserrée entre l'Allier et les grandes cultures était autrefois une île lorsque l'Allier hésitait entre un passage au pied du port des Quériaux ou de celui de Cordeboeuf.
- L'île de Ray (Montilly) : cet ensemble bocager composé de prairies et forêts alluviales couvre 14,40 ha en bordure directe de l'Allier.

Les négociations en cours sur la Loire pourraient également aboutir à un projet d'acquisition de 71 ha au nord du département.

L'ensemble du réseau des Conservatoires d'espaces naturels se mobilise pour répondre à l'objectif d'acquisition de 20 000 hectares de zones humides et milieux alluviaux fixé par la loi Grenelle.



Oedicnème criard

Épervière de la Loire



BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Participez à la préservation du val d'Allier et du val de Loire

Oui, je participe à l'achat de parcelles sur les bords d'Allier ou de Loire, en versant un don au Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier de _____ euros.

Un reçu de déduction fiscale sur l'année en cours vous sera renvoyé à réception de votre participation*.

NOM _____

prénom _____

Adresse _____

Courriel ou tél. _____

Fait à _____, le ____ / ____ / 2013

Signature _____

Bulletin de souscription à retourner au CEN Allier
Maison des Associations, rue des écoles 03500 Châtel-de-Neuvre

* Votre souscription vous donne droit à une réduction d'impôts égale à 66 % des sommes versées, dans la limite annuelle de 20 % de vos revenus imposables.

Un projet de réserve naturelle régionale sur le Val de Loire

Aux confins du département de l'Allier, le secteur des méandres des Germaines (St-Martin-des-Lais, Garnat-sur-Engièvre) constitue un des fleurons du patrimoine naturel du Val de Loire.

Entre Auvergne et Bourgogne, ce territoire est cependant parfois oublié alors qu'il représente sans aucun doute un des sites naturels les plus riches du département.

La dynamique fluviale est très active sur ce secteur encore préservé de tout aménagement. Cette mobilité latérale de la Loire engendre une mosaïque de milieux naturels. Outre les habitats remarquables tels que les forêts alluviales ou les pelouses sèches, le site abrite nombre d'espèces animales et végétales de grand intérêt patrimonial, dont la sterne naine, la sterne pierregarin, l'œdicnème criard, la cigogne blanche, le castor d'Europe, le cuivré des marais, la pulicaria vulgaire, le corynéphore blanchâtre... Les méandres des Germaines accueillent également de belles populations d'épervière de Loire et constituent un des derniers sites où l'on peut observer cette espèce endémique du bassin de la Loire.

Petit gravelot



Sterne naine

M. MORIN

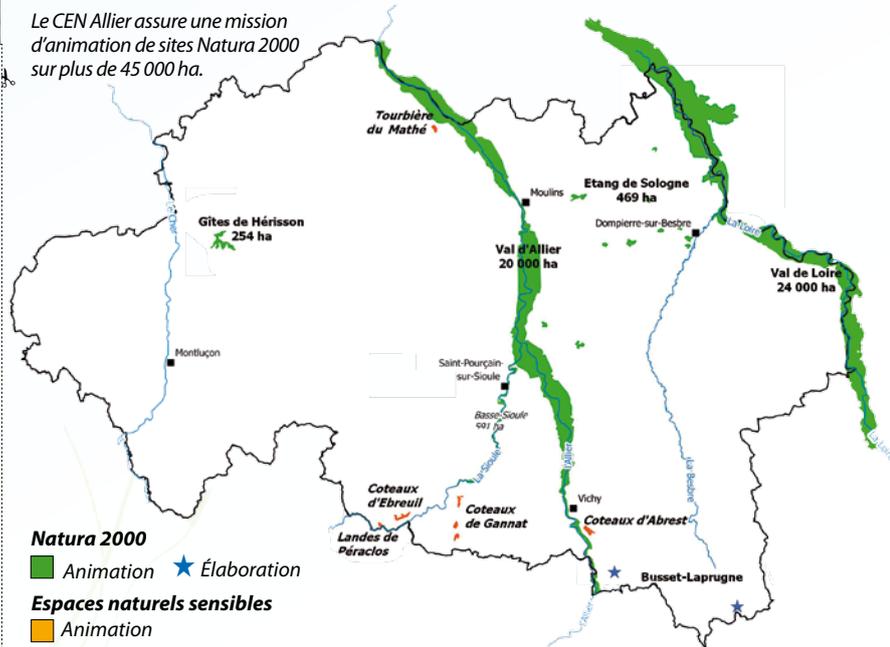
Le CEN Allier a engagé depuis 2002 des actions de préservation et de sensibilisation qui ont permis de développer des partenariats privilégiés avec les collectivités locales et les riverains. Une convention a été signée avec un propriétaire privé sur 115 ha. Avec l'appui du CEN Allier les communes de Saint-Martin-des-Lais, Vitry-sur-Loire (71) se sont portées acquéreurs lors de la vente de ces terrains. Ces communes ont confié la gestion de ce vaste site au CEN Allier par le biais de baux emphytéotiques pour 18 et 30 ans.

Ce secteur de la Loire pourrait prochainement devenir la première Réserve naturelle régionale (RNR) du département de l'Allier (voire d'Auvergne). En effet, à la demande de la commune de St-Martin-des-Lais, épaulée par le CEN Allier, le Conseil régional, en charge de ce dispositif, a jugé opportun d'étudier les conditions d'un classement des parcelles communales et d'une partie du Domaine public fluvial, en accord avec l'Etat gestionnaire. Le CEN Allier mène donc actuellement un travail de concertation avec les représentants des usagers du site qui pourrait aboutir à un classement en Réserve fin 2013.

Contribution aux politiques publiques en faveur de la biodiversité

Au-delà de son action sur le réseau de sites Conservatoire, le CEN Allier est partenaire de l'Etat et des collectivités pour la mise en place des politiques de préservation de la biodiversité (Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles, Plans d'action en faveur des espèces menacées, Trames vertes et Bleues...).

Le CEN Allier assure une mission d'animation de sites Natura 2000 sur plus de 45 000 ha.



Natura 2000

■ Animation ★ Élaboration

Espaces naturels sensibles

■ Animation

Depuis 2012, le Conservatoire est animateur du site Natura 2000 des Étangs de Sologne bourbonnaise ; il est l'interlocuteur des propriétaires et usagers des 25 étangs concernés pour veiller à leur préservation en tenant compte des activités socio-économiques. Le CEN Allier n'a en revanche pas renouvelé sa mission d'animation du site des Gorges du Haut-Cher ; il reste cependant acteur de projets en faveur de la biodiversité sur le secteur dont la gestion des landes de Nerdres à Montluçon.

Le Conseil général poursuit la mise en place du réseau de sites Espaces Naturels Sensibles en lien avec les collectivités locales. Le CEN Allier intervient sur 7 de ces sites.

En 2012, le Conseil général a confié l'animation de deux nouveaux Espaces Naturels Sensibles au Conservatoire : la tourbière du Mathé à Aubigny (dernière tourbière de basse altitude de l'Allier) et les landes de Péraclos à Chouigny (gorges de la Sioule).

Participez au projet de création de la réserve naturelle régionale du val de Loire en nous soumettant vos idées de nom

Le site concerné est aujourd'hui appelé Méandres des Germaines. Ce nom très local ne fait pas référence à la Loire.

Il nous faut donc trouver un nom simple et représentatif, qui permette de ne pas faire la confusion avec la Réserve naturelle nationale du Val de Loire (située en aval de Nevers).

Faites-nous part de vos idées de nom, en nous retournant ce coupon.

Je propose un nom pour le projet de Réserve Naturelle Régionale situé sur les bords de Loire à Saint-Martin-des-Lais.

Ma proposition :

Je suis intéressé pour participer à la réunion d'information sur le projet qui aura lieu en juin.

NOM

prénom

Adresse

Courriel ou tél.

Bulletin à retourner au CEN Allier
Maison des Associations, rue des écoles 03500 Châtel-de-Neuvre

ÉTUDE DE LA CISTUDE D'EUROPE À VARENNES-SUR-ALLIER



Le CEN Allier, animateur du plan régional d'action en faveur de la cistude d'Europe, s'est engagé, en 2012, dans l'étude d'une population de cette tortue à Varennes-sur-Allier.

D'après les témoignages des riverains, la cistude est présente depuis de nombreuses années dans une boire, issue d'un ancien bras de l'Allier recoupé en 1945. Le contournement routier de Varennes-sur-Allier, validé dans les années 1995, doit passer entre la rivière et la ville, à proximité directe de cette boire et de la zone de ponte utilisée par la cistude. L'Etat, maître d'ouvrage routier, n'ayant pu modifier le tracé, a dû proposer des mesures compensatoires pour tenter de réduire les incidences du projet sur le patrimoine naturel des bords d'Allier mais également sur la mobilité de la rivière. C'est dans ce cadre que l'étude de la cistude a été réalisée, visant à mieux connaître l'importance de la population et les milieux utilisés au fil de l'année afin de juger au mieux des éventuels impacts de la route. La cistude étant une espèce protégée, les salariés du CEN Allier ont obtenu un accord préfectoral autorisant la capture et la manipulation d'individus.

Pour connaître le nombre de cistudes fréquentant le site, des captures temporaires ont été réalisées entre le 15 mai et le 21 juin. Chaque individu capturé a fait l'objet de mesures biométriques (poids, mensurations), d'observations (état sanitaire, gravidité des femelles) puis d'un marquage indolore (encoche sur les écailles marginales) qui permet une reconnaissance individuelle. 27 individus ont ainsi été capturés et marqués (la population était estimée jusqu'alors à une dizaine d'individus). Cette population est majoritairement composée de femelles (17 femelles, soit 60%). La population est assez âgée, principalement composée de cistudes adultes (il est difficile de déterminer l'âge des tortues capturées mais on sait qu'une tortue peut vivre 60-70 ans en milieu naturel).

Afin de déterminer les milieux utilisés par la cistude, nécessaires à son cycle biologique, 9 femelles et 7 mâles capturés ont été équipés d'un émetteur permettant de les suivre au fil des saisons (photo ci-contre). Une localisation quotidienne de ces individus a été effectuée à partir du 1^{er} juin 2012. Les cistudes fréquentent donc en période estivale la boire, où elles se nourrissent et se réchauffent sur les vieux troncs. L'hivernation débute à partir de mi-octobre sur deux secteurs de la boire envasés pourvus d'une végétation abondante. Elle se poursuit jusqu'en février.

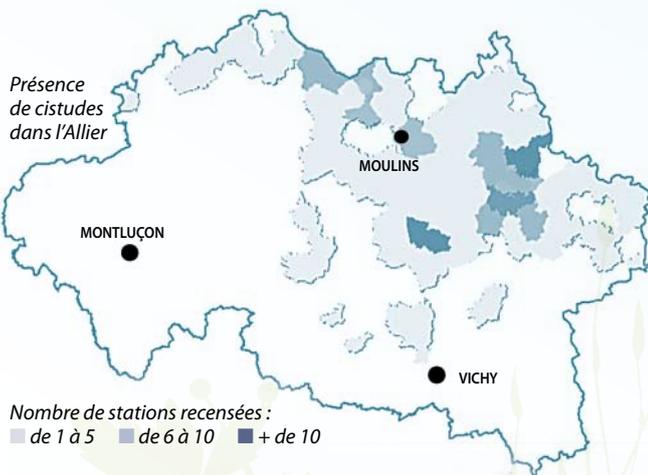
L'étude a confirmé l'utilisation au début de l'été d'un unique site de ponte situé à proximité de la boire. La ponte a lieu en fin de journée sur une zone meuble, constituée de sables et graviers fins, pauvre en végétation. 16 nids ont été répertoriés en 2012.

Une émergence de jeunes cistudes a pu être observée sur un des nids dès septembre 2012 (photo ci-contre) ; les autres ont passé l'hiver sous terre et ne sont apparues à la lumière qu'au printemps 2013.

Le contournement routier, dont les travaux débutent en 2013, passera à proximité immédiate de cette zone. L'étude a montré que les déplacements de la tortue se sont cantonnés en 2012 entre le site de ponte et la boire, sans tenter de franchir l'emprise de la future route. Un dispositif de protection sera installé pour interdire les franchissements aux engins de terrassement et à la cistude. La population ne sera pas totalement isolée, pouvant se déplacer par l'Allier ou le Valençon.

La fragilité de cette population réside dans son unique zone de ponte, très restreinte en surface. Cette configuration, liée à une spécialisation des prédateurs (zone utilisée depuis plusieurs années maintenant), explique sans doute la très forte pression de prédation sur ces pontes. Dans le cadre des mesures compensatoires, l'Etat s'est porté acquéreur des parcelles abritant et bordant cette zone de ponte et en a confié la gestion au CEN Allier. Le Conservatoire a établi un plan de gestion pour définir les actions, notamment celles visant à élargir les zones favorables à la ponte, à réduire la pression de prédateurs sur les nids. Des opérations de conversion de cultures en prairies ont été entreprises dès 2012 avec les agriculteurs du site qui y poursuivront une activité agricole (pâturage extensif, fauche).

Cette étude, qui se poursuit jusqu'à la fin de l'été 2013 (reconduction de captures et déséquipement des individus, suivis), offre donc un état de référence de la population. Elle sera reconduite d'ici 5 ans, permettant ainsi de suivre l'état de conservation de cette population et mesurer l'impact de l'aménagement routier et des opérations de préservation.



Participez au Plan d'actions en faveur de la cistude en Auvergne en nous faisant part de vos observations dans le bocage, en Sologne bourbonnaise, sur le val d'Allier, de Besbre, de Loire...
Transmettez vos observations au CEN Allier,
Florian Véron, 04 70 42 89 34



L'ASSOCIATION



Les adhérents du CEN Allier

Le CEN Allier bénéficie du soutien de 140 adhérents. Des visites de sites, diaporamas sont proposés tout au long de l'année. Les adhérents souhaitant s'impliquer dans la vie de l'association peuvent participer à des chantiers nature ou à la tenue de stands, suivre la vie d'un site en devenant conservateur, participer à des études, s'investir au sein du Conseil d'administration...

Retrouvez l'actualité du Conservatoire et son programme d'animation sur son site internet : www.conservatoire-sites-allier.fr

Le Conseil d'administration

Président : **Bernard Devoucoux**

Trésorière : **Christiane Louveton** - Trésorière adjointe : **Nathalie Datin**

Secrétaire : **Guy Berger** - Autres membres du Bureau **Jean-Pierre Barbe, Sylvain Vrignaud**

Autres membres du Conseil d'administration : **Hervé Bocquet, Stéphane Buchet, Laurent Desmytter, Nicole Gagnepain, Jérôme Henriot, Solange Mabilon, Colette Martin, Jean-Luc Marandon, Monique Morin, Jean Koenig (représentant du CEN Auvergne)**

Président d'honneur : **Gustave Burlaud**

L'équipe salariée

Directrice : **Estelle Cournez**

Chargés de missions : **Guillaume Laurent, Daniel Mayerau, Bruno Schirmer, Florian Veron**

Chargés d'études : **Célia Beauclair, Émeline Cadé, Magalie Rambourdin, Audrey Ratié**

Technicien de gestion : **Alain Siblot**

Secrétaire-aide-comptable : **Christine Dodillon**

Comptable : **Lionel Cellier**



Les partenaires du CEN Allier en 2012

■ L'action du Conservatoire est soutenue par plus d'une cinquantaine de collectivités :

- 47 communes ont apporté un soutien financier aux actions du CEN Allier en 2012 : Abrest, Arfeuilles, Audes, Aurouer, Avermes, Barberier, Beaune-d'Allier, Bellenaves, Bessay-sur-Allier, Biozat, Bourbon-l'Archambault, Bressolles, Broût-Vernet, Busset, Chareil-Cintrat, Château-sur-Allier, Châtel-de-Neuvre, Chirat-l'Église, Créchy, Creuzier-le-Vieux, Dompierre-sur-Besbre, Durdat-Larequille, Ébreuil, Échassières, Givarlais, Hérisson, La Celle, Lalizolle, Le Donjon, Le Vernet, Louroux-de-Bouble, Montéray-sur-Allier, Montoldre, Montvicq, Noyant-d'Allier, Pouzy-Mesangy, Rocles, Ronnet, Saulzet, Saint-Germain-des-Fossés, Saint-Marcel-en-Marcillat, Saint-Menoux, Saint-Priest-d'Andelot, Saint-Yorre, Toulon-Sur-Allier, Valigny, Vendat.
- 4 communautés de communes et d'agglomération : Varennes Forterre, Pays Saint-Pourcinois, Bassin de Gannat, Vichy Val d'Allier
- le conseil général de l'Allier et le conseil régional Auvergne



Le fonds de dotation des Conservatoires, un nouvel outil pour recevoir dons et legs pour préserver la biodiversité

Vous souhaitez donner des terrains au Conservatoire ou bien léguer un bien dont la valorisation soutiendra l'action des Conservatoires ? C'est désormais possible grâce au Fonds de dotation des CEN qui peut recevoir et gérer les biens qui lui sont cédés, et ceci dans un objectif d'intérêt général. Il permet aux donateurs de bénéficier du régime du mécénat. N'hésitez pas à vous renseigner auprès du CEN Allier.

■ L'association bénéficie par ailleurs du soutien financier de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, de l'État et de l'Europe.

■ 47 communes ont confié un site naturel communal en gestion au Conservatoire : Audes, Aurouer, Autry-Issards, Beaune-d'Allier, Biozat, Bressolles, Château-sur-Allier, Chirat-l'Église, Chouigny, Dompierre-sur-Besbre, Donjon, Ébreuil, Échassières, Gannat, Givarlais, Gouise, Hérisson, Huriel, Isserpent, La Celle, La Chapelaude, La Petite-Marche, Lignerolles, Louroux-de-Bouble, Lurcy-Lévis, Marcillat-en-Combrailles, Mazirat, Montluçon, Nérès-les-Bains, Nizerolles, Noyant-d'Allier, Pouzy-Mesangy, Ronnet, Saint-Fargeol, Saint-Marcel-en-Marcillat, Saint-Priest-d'Andelot, Saint-Thérance, Saulzet, Saint-Martin-des-Lais, Tortezais, Valigny, Vallon-en-Sully, Venas, Vernusse, Vitry-sur-Loire (71), Voussac, Zzeure.



Une association, au sein d'un réseau, fortement soutenue par les collectivités

Le Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier est membre du réseau national des Conservatoires d'espaces naturels (plus de 2 500 sites gérés sur 136 500 ha) et partenaire privilégié du CEN Auvergne.

 **Conservatoire d'espaces naturels Allier**

Maison des Associations
Rue des Écoles
03500 Châtel-de-Neuvre
Tél. 04 70 42 89 34
Fax 04 70 42 27 58
Courriel conservatoire.allier@espaces-naturels.fr
www.conservatoire-sites-allier.fr

Affilié au

 **Conservatoire d'espaces naturels Auvergne**

Moulin de la Croûte
rue Léon-Versepey
63200 Riom
Tél. 04 73 63 18 27
Fax 04 73 64 04 73
courriel cren-auvergne@espaces-naturels.fr
www.cen-auvergne.fr

Membres du réseau

 **Conservatoires d'espaces naturels**

6 rue Jeanne-d'Arc
45000 Orléans
Tél. 02 38 24 55 00
Fax 02 38 24 55 01
enf@enf-conservatoires.org
www.enf-conservatoires.org